

**L'hon. M. Drew:** Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le parti cécéfiste. Monsieur l'Orateur, ce sous-amendement expose le problème sans indiquer précisément les mesures à prendre pour le régler. L'amendement présenté par le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et appuyé par le représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) supprime les premiers mots de l'amendement qu'a proposé le député de Vancouver-Quadra (M. Green) et y substitue les mots suivants:

La situation toujours plus grave du chômage à laquelle doit faire face le pays exige que le Gouvernement prenne immédiatement les mesures qui s'imposent en vue d'empêcher la situation économique de s'aggraver davantage.

Monsieur l'Orateur, d'après certaines déclarations qu'on a faites, il est évident que les opinions quant à la manière de prendre des mesures immédiates peuvent différer. Mais, en ce qui concerne ce sous-amendement, je constate avec plaisir que la CCF nous appuie maintenant à l'égard de mesures immédiates que nous réclamons depuis deux ans.

Nous avons présenté les unes après les autres des résolutions dans lesquelles nous avons demandé des mesures immédiates destinées à accroître l'embauchage en rouvrant les débouchés en Grande-Bretagne, dans le Commonwealth et dans la zone du sterling.

Le Gouvernement a bien tardé à agir; et la première fois que nous avons pu constater qu'il reconnaissait la justesse de notre position, c'est, lorsque le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), il y a quelques jours, a laissé entendre que le Gouvernement a fourni son concours dans une certaine mesure pour ce qui est de la vente d'une partie du saumon en conserves qui doit être expédié cette année en Grande-Bretagne.

Nous l'avons pressé d'agir immédiatement. Quelle que soit l'opinion doctrinaire émise par des membres du parti cécéfiste sur ce qu'on doit attendre par mesure immédiate, nous approuvons toute requête exigeant la prise immédiate de mesures. Par conséquent, nous n'hésitons pas à nous prononcer en faveur du sous-amendement demandant que le Gouvernement agisse immédiatement.

Mais, monsieur l'Orateur, lorsque nous en aurons fini avec ce sous-amendement, nous serons saisis alors d'un autre amendement demandant qu'une enquête soit menée par un comité, pour établir les faits. J'espère que tous les députés qui ont noté les différents chiffres que le Gouvernement nous a présentés avant l'ouverture du débat et depuis, se joindront à nous pour demander qu'on se serve de ces rouages utiles du Parlement, de façon que nous puissions nous rendre compte

[L'hon. M. Abbott.]

de ce qui en est actuellement, et que nous puissions adopter sans délai des programmes à court ou à long terme, en nous appuyant sur le terrain solide de la réalité.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, à propos d'un problème de ce genre, il conviendrait, je pense, de ne pas oublier qu'au Canada le chômage a toujours été le symptôme de difficultés graves pour l'économie canadienne. On ne peut guère blâmer le peuple canadien de son inquiétude quand on se rappelle les périodes de chômage qu'il a connues, par le passé, lorsque l'économie du Canada n'était pas sur un pied de guerre ou de préparation à la guerre. Si regardant au delà des frontières canadiennes nous nous tournons vers la scène internationale, ceux d'entre nous qui sont au courant des tendances existant aujourd'hui dans le monde savent que les ennemis des démocraties occidentales ne sont pas tous de caractère militaire. Ils aimeraient voir le chômage régner au Canada.

Aujourd'hui plus que jamais, le chômage est donc une tragédie. C'est comme un cancer qui s'étend et se nourrit de sa propre substance. Et tout comme dans le cas du cancer, deux choses sont nécessaires: un prompt diagnostic et un traitement efficace. C'est parce que nous estimons que le Gouvernement n'a pas encore établi de diagnostic ni appliqué de traitement efficace que nous pressons le Parlement et le gouvernement en particulier de reconnaître la gravité de la situation et de prendre des mesures efficaces.

Les symptômes du mal sont visibles dans toutes les provinces du Canada. Quiconque a lu les discours prononcés au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ne pouvait manquer d'être frappé par la similitude des exposés formulés par les représentants des diverses régions du Canada. On nous a parlé des pêcheurs de Terre-Neuve, et de ceux des provinces Maritimes tant de l'est que de l'ouest ainsi que des agriculteurs du Nouveau-Brunswick. On nous a parlé du chômage chez les ouvriers des textiles et de la pâte de bois de Québec et de l'Ontario ainsi que chez les ouvriers de l'industrie des machines et de l'outillage de l'Ontario. Qu'il s'agisse des fabriques d'instruments aratoires d'Ontario ou des excédents considérables de produits agricoles de l'Ouest canadien, le tableau est le même. Le même problème existait aussi dans les industries du bois et du charbon. D'un littoral à l'autre, on trouve des signes avant-coureurs de graves difficultés.

Il s'agit d'indices que le Gouvernement aurait dû remarquer plus tôt et qu'il aurait dû, je crois, signaler avec plus de relief dans le discours du trône. Le Gouvernement lui-même